



KPMG SA
3 Place Colbert
BP 132
36003 Châteauroux

Association Indre Nature

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Indre Nature

44 avenue François Mitterrand Parc Balsan 36000 CHATEAUROUX

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
3 Place Colbert
BP 132
36003 Châteauroux

Association Indre Nature

44 avenue François Mitterrand Parc Balsan 36000 CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Indre Nature,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Indre Nature relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note N° 3.3.2 intitulée « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement relatif à l'application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC au titre des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Châteauroux, le 21 avril 2021

KPMG SA

Jérôme Decanter
Associé

1. BILAN

Bilan ACTIF Association INDRE NATURE	Exercice au 31-12-2020			Exercice au 31-12-2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 755	4 755	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 000		12 000	12 000
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 959	33 884	11 075	4 817
Autres immobilisations corporelles	59 418	52 610	6 808	3 050
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	259		259	259
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	954		954	804
TOTAL (I)	122 345	91 249	31 096	20 931
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	39 852	34 491	5 361	5 713
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	59 232	301	58 931	99 272
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	301 392		301 392	118 485
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	189 474		189 474	211 237
Charges constatées d'avance	623		623	406
TOTAL (III)	590 573	34 792	555 781	435 113
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	712 918	126 041	586 877	456 044

Bilan PASSIF Association INDRE NATURE	Exercice au 31 12-2020	Exercice au 31 12-2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	80 838	80 838
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	158 962	140 895
Excédent ou déficit de l'exercice	902	18 067
Situation nette (sous-total)	240 702	239 800
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	15 906	7 586
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	256 608	247 386
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	935	935
Fonds dédiés	62 997	
TOTAL (III)	63 932	935
PROVISIONS		
Provisions pour risques		19 881
Provisions pour charges	53 202	5 824
TOTAL (IV)	53 202	25 705
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 914	29 541
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 271	111 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	211	7 900
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	74 718	33 552
TOTAL (V)	213 135	182 017
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	586 877	456 044

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE de RESULTAT Association INDRE NATURE	Exercice au 31- 12-2020	Exercice au 31- 12-2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 779	15 128
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 060	2 531
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	136 638	66 404
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	330 500	371 625
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	1 586	10 373
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	45 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 713	22 272
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	44 100	
TOTAL I	611 876	488 333
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		512
Variation de stocks	40 610	8 750
Autres achats et charges externes	66 936	103 785
Aides financières	1 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 090	1 793
Salaires et traitements	285 865	272 575
Charges sociales	96 918	92 826
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 617	4 907
Dotations aux provisions	48 143	
Reports en fonds dédiés	62 997	
Autres charges	1 568	
TOTAL II	615 745	485 148
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 869	3 185
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	484	905
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	484	905
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	4	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	480	905
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-3 389	4 090

COMPTE de RESULTAT Association INDRE NATURE	Exercice au 31 12-2020	Exercice au 31 12-2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21 303	9 020
Sur opérations en capital	7 822	5 286
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	19 881	9 276
TOTAL V	49 006	23 582
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 454	265
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	34 074	9 340
TOTAL VI	39 528	9 605
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	9 478	13 977
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 187	
Total des produits (I+III+V)	661 366	505 739
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	660 464	487 672
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	902	18 067
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	3 000	
Bénévolat	13 396	
TOTAL	16 396	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	3 000	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	13 396	
TOTAL	16 396	0

3. ANNEXE

3.1. INFORMATIONS GENERALES

3.1.1. Préambule

Le bilan de l'exercice clos au 31-12-2020 présente un total de 586 877€.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 450 406€.

Le compte de résultat, présenté en liste, dégage un excédent de 902€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020.

L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois qui courait du 01-12-2019 au 31-12-2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.1.2. Objet social

Indre Nature est une association de type Loi 1901, à but non lucratif dont l'objet social est la protection de la nature et de l'environnement.

3.1.3. Nature de périmètre des activités

L'association a pour objet :

- La connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité du département de l'Indre
- La protection et la gestion des espèces (faune et flore) et des milieux naturels,
- L'initiation, l'éducation et la formation de tous publics et acteurs à l'écologie et à l'environnement,
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques,
- La sensibilisation des acteurs aux causes et conséquences du réchauffement climatique,
- La protection et l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement.

3.1.4. Moyens mis en œuvre

L'association dispose en 2020 d'un réseau de 776 adhérents qui se mobilisent et s'investissent pour mener à bien des actions diverses dans le cadre de l'objet associatif.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres dont le mandat est renouvelé par tiers tous les ans.

Elle emploie une équipe de salariés : naturalistes spécialisés : ornithologues, chiroptérologues, herpétologues, entomologistes, botanistes, et animateurs...

L'équipe de salariés est secondée par un réseau de bénévoles expérimentés.

Bénévoles et salariés sont organisés en commissions et groupes thématiques afin de couvrir l'ensemble des secteurs d'activités de l'association.

3.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

3.2.1. Au niveau de l'activité

L'association a augmenté ses prestations de services de façon significative, passant de 66 359€ à 136 604€ HT. Elle a ainsi dépassé le seuil fiscal de 72 000€ HT et de ce fait est fiscalisée à compter du 01-01-2020. Cela signifie que l'association est soumise aux impôts commerciaux.

Comme l'activité concurrentielle ne représente que 21% des produits, l'activité non concurrentielle reste prépondérante et de ce fait, seule la partie concurrentielle est fiscalisable.

3.2.2. Au niveau social

L'effectif en Equivalent Temps Plein reste sous la barre des 10 salariés.

3.2.3. Au niveau sanitaire : COVID-19

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la Covid-19 dès le 1er semestre 2020 et l'association a vu un impact sur son résultat, notamment sur la partie non concurrentielle de son activité.

A la date d'arrêté des comptes 2020 par le Conseil d'Administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Pour faire face à cette baisse passagère d'activité, l'entreprise a eu recours assez faiblement:

- A l'activité partielle et
- Aux arrêts maladie et pour garde d'enfants

Il n'a pas été nécessaire de mettre en place :

- Un Prêt Garanti par l'Etat ni
- Le décalage des échéances sociales.

Globalement, les subventions des financeurs restent acquises à l'association. Les actions correspondantes qui n'ont pas pu être réalisées ont été différées, d'où l'importance des fonds dédiés sur subventions d'exploitation.

3.2.4. Au niveau comptable

L'association a procédé à la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice.

3.3. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE

3.3.1. Principes généraux et règles générales

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Il a été tenu compte des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1^{er} janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 03 juillet 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.3.2. Changements de méthodes comptables

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés du fait de la non rétroactivité de la présentation.

3.3.2.1. Incidence de la première application sur le bilan d'ouverture

Néant

3.3.2.2. Incidence de la première application sur le bilan de clôture

Les modifications en lien avec la nouvelle réglementation sont les suivantes:

- Les fonds dédiés sur les subventions d'exploitation et d'investissement ont été isolés,
- Les financeurs publics sont isolés des contributeurs privés puisqu'il faut distinguer désormais les subventions publiques des « subventions privées ». Ces dernières sont regroupées en débiteurs divers pour leur partie bilantielle, alors que la partie publique figure en autres créances.
- Les subventions apparaissent en produits pour le montant total de la convention, même si elles n'ont pas été utilisées en totalité durant l'exercice,
- Les contributions volontaires apparaissent désormais pour valoriser le bénévolat et la mise à disposition des locaux.
-

3.3.2.3. Autres modifications

D'autres modifications ont été apportées.

- La provision pour indemnité de départ à la retraite a été appliquée à l'ensemble des salariés en CDI,
- Les stocks de publications, figurent désormais dans la catégorie de produits finis,
- Les clients regroupent uniquement les acquéreurs de nos prestations de services et de nos publications,

Il n'y a pas eu de changement d'estimation ayant un impact significatif. Les corrections d'erreurs antérieures ne sont pas significatives. Il n'y a pas eu de dérogation aux règles comptables applicables.

3.3.3. Comparabilité des comptes et changement de méthodes

La comparabilité des exercices est assurée au niveau des comptes de bilan, hors application des changements décrits ci-dessus.

3.3.4. Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées d'évaluation sont :

3.3.4.1. Provision pour engagement retraite

Les hypothèses retenues respectent la Convention Collective de l'animation : IDCC 1518-CC3246. L'âge de départ à la retraite a été calculé pour une pension à taux plein retenu, soit 67 ans. Il n'y a pas eu de revalorisation des salaires dans le respect de la stagnation de la valeur du point en 2021. Le taux de charges sociales est individualisé. Et enfin, le taux d'actualisation appliqué est de 0.40%.

3.3.4.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement économique est l'amortissement linéaire. Les dotations sont calculées suivant les durées normales d'utilisation suivantes :

Méthode d'amortissement		
Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Installations Techniques , Matériel et Outillage Industriel	Linéaire	de 2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Petit matériel assimilé à une immobilisation par le financeur	Linéaire	1 an

3.3.4.3. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

3.3.4.4. Stocks

Leur coût de production est composé des salaires, frais de conception graphique et d'imprimerie diminué des subventions reçues.

Leur évaluation s'est faite selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Ils sont dépréciés de 10% par an en moyenne.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

3.4.1. ACTIF

3.4.1.1. Immobilisations

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Virements de comptes à comptes	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	7 759			3004	4 755
Total	7 759	0	0	3 004	4 755
Immobilisations corporelles					
Terrains	12 000				12 000
Constructions					
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	36 983	11 245	330	3599	44 959
Matériel de transport	20 235				20 235
Matériel de bureau et informatique	44 054	5 589	-2 206	10958	36 479
Mobilier	0	827	1 876		2 703
Autres immobilisations corporelles					
Total	112 273	17 661	0	14 557	116 376
Immobilisations financières					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	259				259
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	804	150			954
Total	1 064	150	0	0	1 213
TOTAL	121 096	17 811	0	17 561	122 344

AMORTISSEMENTS	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations	Virements de comptes à comptes	Diminutions: Sorties	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	7 759			3 004	4 755
Total	7 759	0	0	3 004	4 755
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	32 166	5 025	255	3 562	33 884
Matériel de transport	20 235				20 235
Matériel de bureau et informatique	40 561	2 264	-543	10 966	31 316
Mobilier	443	327	288		1 058
Autres immobilisations corporelles					
Total	93 405	7 616	0	14 528	86 493
TOTAL	101 164	7 616	0	17 532	91 248

L'inventaire physique a été réalisé et nombre de mises au rebut ont été effectuées.

Les principales acquisitions sont :

Acquisitions significatives	
Kakemono	2 274
Caméra thermique	3 634
Drône	1 938
Lot de jumelles	804
Ordinateurs portables (2)	2 914
Vidéo projecteur	699
TOTAL	12 263

3.4.1.2. Stocks

Les stocks sont constitués de fascicules et livrets.

Leur revente est constatée en produits finis et donc ils ont été réimputés cette année dans le compte de stock correspondant. Ils étaient en stock de marchandises auparavant.

Stocks	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Stocks bruts				
Marchandises	40 610		40 610	0
Produits finis		39 852		39 852
Dépréciations				
Marchandises	34 897		34 897	0
Produits finis		34 492		34 492
TOTAL	75 507	74 344	75 507	74 344

3.4.1.3. Clients

Il n'y a pas non plus d'élément significatif à signaler sur ce poste.

Clients et comptes assimilés	€
Clients	45 620
Clients douteux	301
Factures à établir	13 311
TOTAL	59 232

3.4.1.4. Autres créances

Les subventions publiques restent comptabilisées comme antérieurement. Les subventions privées prennent dorénavant le nom de Contributions Financières Privées et sont isolées tant au bilan qu'au compte de résultat.

Autres créances	€
Fournisseurs débiteurs	365
IJS à recevoir	612
Subventions à recevoir	265 522
Organismes sociaux débiteurs	21
TVA en attente de déductibilité	22
TVA/ Factures non parvenues	745
Contributions financières à recevoir	33 627
Débiteurs divers à recevoir	478
TOTAL	301 392

3.4.1.5. Régularisations d'actif

Subventions publiques A Recevoir	€
TOTAL	265 522

Y compris les conventions signées en 2020 mais qui concernent les années ultérieures

Contributions Financières Privées A Recevoir	€
TOTAL	33 627

Charges Constatées d'Avance	€
TOTAL	623

3.4.1.6. Echancier des créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres immobilisations financières	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Acomptes fournisseurs	365	365	
Créances clients et assimilés	59 232	59 232	
Subventions à recevoir	265 523	265 523	
Contributions financières privées à recevoir	33 627	33 627	
Organismes sociaux et fiscaux	1 399	1 399	
Débiteurs divers	478	478	
Charges constatées d'avance	623	623	
TOTAUX	361 247	361 247	0

3.4.2. PASSIF

3.4.2.1. Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	80 838				80 838
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	140 895	18 067			158 962
Excédent ou déficit de l'exercice	18 067	-18 067	902		902
Situation nette	239 800		902		240 702
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	96 552		4 200	56 052	44 700
- Subventions virées au résultat	-88 965			-60 172	-28 793
Subventions nettes	7 587	0	4 200	-4 120	15 907
Provisions réglementées					
TOTAL	247 387	0	5 102	-4 120	256 609

Détail des Subventions d'Investissement à la clôture	Brutes	Virées au résultat	Nettes
REGION Convention verte Campagne 2015-2017	20 250	19 478	772
REGION Convention verte Campagne 2018-2020	20 250	9 156	11 094
ETAT DREAL Drone 2020	4 200	140	4 060
TOTAL	44 700	28 774	15 926

3.4.2.2. Provisions

Provisions pour risques et charges	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: Dotations	Diminutions: Sorties	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provision pour risque				
FEDER 2009	19 881		19 881	0
Provisions pour engagement retraite				
Indemnités de départ à la retraite	5 824	47 378		53 202
TOTAL	25 705	47 378	19 881	53 202

3.4.2.2.1. Provision pour risques

La provision FEDER a été reprise au terme du délai de prescription de 10 ans.

3.4.2.2.2. Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits acquis pour l'indemnité de fin de carrière est d'environ 53 202€ au 31-12-2020. Il n'était jusqu'à présent constaté que pour les salariés susceptibles de rester dans l'entreprise jusqu'à la date de leur départ en retraite ; ce qui représentait 5 824€ à fin 2019.

Il a été décidé de compléter la provision à tous les salariés, ce qui représente un rattrapage sur les années antérieures de 34 027€, constatée en charge exceptionnelle.

La dotation au titre de l'exercice, de 13 351€, est constatée en charge d'exploitation.

3.4.2.3. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
FEADER: Oiseaux d'eau et galega		11 070				11 070	11 070
LEADER + PAYS VCVA: Exposition itinérante		1 125				1 125	1 125
DREAL: ZNIEFF		2 250				2 250	2 250
DREAL: Maculinéa		450				450	450
DREAL: Balbusards		315				315	315
DREAL: Sonneurs à ventre jaune		900				900	900
DREAL: Chiroptères		1 575				1 575	1 575
DREAL: Pitchou		900				900	900
DREAL: Bourdons		1 350				1 350	1 350
DRDJSCS: FDVA		4 000				4 000	4 000
REGION: Convention verte		450				450	450
REGION + COMMUNE Le Pêcheureau: IBC		6 380				6 380	6 380
REGION + COMMUNE Le Poinçonnet: IBC		4 500				4 500	4 500
PNR Bocage		450				450	450
PAYS CASTELROUSSIN Haies bocagères		1 125				1 125	1 125
AELB + PAYS VCVA: Abreuvement		22 410				22 410	22 410
COMMUNE Ste Sévère: Etat des lieux		900				900	900
Total	0	60 150	0	0	0	60 150	60 150
Subventions d'investissement							
REGION Drôme		2 037				2 037	2 037
Total	0	2 037	0	0	0	2 037	2 037
Contributions financières d'autres organismes							
FPPMA 36 Zones de sources		810				810	810
Total	0	810	0	0	0	810	810
Ressources liées à la générosité du public							
Projet associatif "Blairéau"	746					746	746
Projet associatif "Glyphosate"	189					189	189
Total	935	0	0	0	0	935	935
TOTAL	935	62 997	0	0	0	63 932	63 932

3.4.2.4. Fournisseurs

Il n'y a pas d'élément significatif à signaler sur ce poste.

Fournisseurs et comptes	
Fournisseurs	4 227
Factures non parvenues	17 687
TOTAL	21 914

3.4.2.5. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

Il n'y a pas non plus d'élément significatif à signaler sur ce poste, outre l'impôt sur les sociétés, liée à la nouvelle situation fiscale.

Dettes fiscales et sociales	€
Congés à payer	26 898
Organismes sociaux	45 704
Charges sociales sur congés à payer	13 164
Prélèvement à la source	1 551
Taxe sur les salaires	4 012
Impôts sur les bénéfices	5 187
TVA à décaisser	11 213
TVA en attente d'exigibilité	6 278
TVA sur factures à établir	2 219
Taxes à payer	46
TOTAL	116 271

Autres dettes	€
Notes de frais / salariés	211
TOTAL	211

3.4.2.6. Régularisations de passif

Détail des Produits Constatés d'Avance	€
sur Etudes	12 647
Sur Subventions	62 071
Sur Contributions financières privées	0
TOTAL	74 718

Produits Constatés d'Avance / Etudes	€
TOTAL	12 647

Produits Constatés d'Avance / Subventions	€
TOTAL	62 071

Les subventions concernées sont celles qui ont été attribuées en 2020 pour la ou les années à venir.

3.4.2.7. Echancier des dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	21	
à 1 an maximum à l'origine			
à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	21 914	21 914	
Personnel et comptes rattachés	26 898	26 898	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 868	58 868	
Etat	30 505	30 505	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	211	211	
Produits constatés d'avance	74 718	74 718	
TOTAUX	213 135	213 135	0

3.5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.5.1. REPARTITION ANALYTIQUE

Répartition du résultat		
	Activité Concurrentielle	Activité NON Concurrentielle
Produits	138 506	522 861
Charges	114 622	545 843
Excédent	23 884	-22 982
	902	

3.5.2. PRODUITS

3.5.2.1. Ventes de biens et de prestations de service

Les ventes de l'association sont ventilées comme suit :

Ventes	
Ventes de publications	1 060
Ventes de prestations de services	135 669
Ventes d'animations	969
Total	137 698

3.5.2.2. Produits de tiers financeurs

Origine et nature des produits de tiers financeurs	Total	Subventions d'exploitation	Contributions financières
Europe	24 407	24 407	
Etat	93 117	93 117	
Région	116 070	116 070	
Département	3 000	3 000	
Intercommunalités	24 045	24 045	
Pays	31 358	31 358	
Communes	16 644	16 644	
Autres établissements publics	21 859	21 859	
Etablissements privés	45 500		45 500
TOTAL	376 000	330 500	45 500

3.5.2.3. Produits issus de la générosité du public

Produits issus de la générosité du public	Total	Personnes physiques	Personnes morales
Cotisations	15 779	15 644	135
Dons généralistes	1 076	1 076	
Dons Obs'Indre	605	605	
TOTAL	17 460	17 325	135

3.5.2.4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	Total
Mécénat	7 726
Indemnités judiciaires	1 500
Produits exceptionnels divers	64
Produits sur exercices antérieurs	12 014
Quote-part de subvention virée au résultat	7 822
Reprise sur provision Feder	19 881
TOTAL	49 006

3.5.3. CHARGES

3.5.3.1. Impôts sur les Sociétés (IS) ou « impôt sur les bénéfices »

L'IS a été calculé au taux réduit de 15% sur le résultat fiscal, après les retraitements fiscaux en vigueur.

3.5.3.2. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	Total
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	5 454
Charges exceptionnelles diverses	47
Dotations exceptionnelles sur rattrapage provision retraite	34 027
TOTAL	39 528

3.5.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence de la manière suivante :

3.5.4.1. Prestations

Le local mis à disposition a été valorisé forfaitairement en l'absence d'une valeur locative de la part du contributeur.

3.5.4.2. Bénévolat

Chaque bénévole a recensé le nombre d'heures qu'il a mis à disposition de l'association et elles ont été valorisées au SMIC en vigueur, charges comprises.

Par ailleurs, les frais engagés mais non remboursés, ont fait l'objet de reçus fiscaux d'abandon de frais à hauteur de 3 080€. Ces derniers n'ont pas été comptabilisés cette année mais le seront en 2021.

Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	
Prestations en nature	3 000
Bénévolat	13 396
TOTAL	16 396

3.6. INFORMATIONS SOCIALES

3.6.1. Effectif au 31/12/2020

Composition du personnel	Equivalent Temps Plein	Technique	Administratif	Hommes	Femmes
Personnel technique ou mixte					
Chargés de mission	6,15	5,85	0,30	3,75	2,40
Chargés d'étude	1,00	1,00			1,00
Assistante accueil animation	1,00	0,95	0,05		1,00
Personnel administratif					
Directeur	1,00		1,00	1,00	
Comptable	0,50		0,50		0,50
Personnel d'entretien	0,06		0,06		0,06
Total	9,71	7,80	1,91	4,75	4,96

3.6.2. Rémunérations

Le montant des rémunérations des 3 salariés les mieux payés est de 102 998 €.

3.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant